

## **.Règlement intérieur de la pension canine La Roquebrussanne**

**1°** Ne sont admis que les chiens de plus de 4 mois, identifiés par tatouage ou puce électronique et à jour de vaccination. ( contre la maladie de Carré, la Parvovirose, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose), **le vaccin de la toux de chenil est OBLIGATOIRE**. La vaccination contre la rage n'est pas obligatoire. Le carnet devra être en notre possession durant le séjour.

**2°** Les traitements vétérinaires tel que les injections ou nettoyage de pansement à administrer doivent obligatoirement être accompagnés d'une photocopie de l'ordonnance et fournis en quantité suffisante pour la durée du séjour. Cette prestation sera facturée 2€/j et déclinons toute responsabilité en cas de problème de santé lié à ces soins.

**3°** Il appartient au propriétaire du chien, de le protéger contre les puces et tiques avant son admission ainsi que de le vermifuger. Dans le cas où une infection serait décelée durant le séjour, le directeur se réserve le droit de traiter l'animal. **(les fournitures nécessaires seront facturées en supplément).**

**4°** Si l'état de l'animal nécessite une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire du chien donne son accord pour que la pension canine prenne toutes les dispositions concernant la santé de l'animal. Il est convenu que les frais sont en totalité à la charge du propriétaire de l'animal. En cas de décès, de tentative de fugue ou de fugue d'un chien durant son séjour au sein de la pension canine, le directeur s'engage à avertir immédiatement le propriétaire et à faire établir par un vétérinaire une attestation mentionnant clairement la cause du décès ou des blessures. Nous ne sommes pas habilités à recevoir une chienne en attente de mise bas ni en chaleur.

**5°** A la demande du propriétaire, le pensionnaire peut bénéficier d'un chauffage d'appoint, cette prestation sera facturée 2€/j en supplément.

**6°** L'animal sera considéré abandonné par son maître, s'il n'a pas été récupéré de la pension 10 jours après la date prévue sur le contrat. Il sera remis à une association de protection animale, laquelle pourra librement en disposer, et les créances seront remises entre les mains d'un huissier de justice pour encaissement par voie judiciaire.

**7°** Une réservation n'est enregistrée qu'après encaissement des arrhes, représentant 30% du montant du séjour, accompagnée de la fiche de réservation datée et signée. Si annulation plus d'un mois avant la date du séjour remboursement des arrhes. Entre un mois et 15j remboursement de 50% du montant des arrhes sous forme d'acompte au prochain séjour. Moins de 15j aucun remboursement des arrhes. Pour les séjours de 1 mois et plus, il devra être versé la totalité du mois à venir puis celui des autres mois encaissables tous les 30 jours.

**8. Suite à une fugue d'un chien, JE NE PRENDRAIS PLUS DE CHIEN FUGUEUR OU COMPLIQUE (c'est-à-dire non gérable en laisse, agressif et très peureux). Lorsqu'un chien ne se laisse pas caresser à son arrivée, je me donne le droit de le refuser.**

**9° Suite à de nombreux changements de dates de séjour, DORÉNAVANT lors de l'enregistrement de la réservation les dates écrites ne seront PLUS modulables**, car cela engendre des refus de réservation et modifications de planning. La journée d'arrivée sera facturée quel que soit l'heure du dépôt du chien. Un demi-tarif sera appliqué si vous déposez votre animal après 17h30.

**Le jour de sortie sera facturé quel que soit l'heure de départ du chien et nous vous demandons de respecter les horaires auxquels vous vous êtes engagés pour récupérer votre animal, SURTOUT EN SAISON ESTIVALE et vacances scolaires, afin de pouvoir organiser le planning. Durant les vacances scolaires, les séjours pour week-end ou 2 à 3 jours ne seront pas prioritaires afin de libérer un box pour un long séjour.**

10° Les visites se font sur rendez-vous (pas les jours fériés) ni les dimanches.

11° **VOUS DEVEZ APPORTER L'ALIMENTATION de votre chien afin d'éviter tout problème de transit**

**12° TARIFFS :**

**15€ pour les chiens de races de 1kg à 20kg**

**18€ pour les chiens grandes et géantes races +20kg**

**Pour les propriétaires possédant deux chiens ou plus et partageant le même box, une remise de 10% sera appliquée sur le montant du séjour du 2ème chien et les autres ( applicable sur le plus petit).**

13° Etant toiletteuse depuis 15 ans et selon votre convenance, je peux laver votre chien le jour de son départ ; il vous suffit de me le dire lors de la réservation de votre séjour. (Les tarifs vous seront communiqués).

**Moyens de paiement acceptés : Virement bancaire, chèques, espèces.** Les chèques d'arrhes ne sont pas remboursés, ils sont valables sur un autre séjour dans une limite d'un an.

Merci de respecter toutes ces consignes. **HORAIRES lundi-samedi 8h30/12h30 – 14h/18h30**

**FERME DIMANCHE ET JOURS FERIES (tolérance pour récupérer son chien 17h30/18h30)**

**J'ai lu et j'accepte le règlement décrit ci-dessus sans réserve.**

Date et signature